Accusé de réception en préfecture

021-242100410-20120927-2012-09-27_014-DE

Date de télétransmission : 28/09/2012 Date de réception préfecture : 28/09/2012

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 27 septembre 2012

Président: M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. GRANDGUILLAUME

Convocation envoyée le 20 septembre 2012 Publié le 28 septembre 2012

Nombre de présents participant au vote : 69 Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de membres en exercice: 82 Nombre de procurations : 9

SCRUTIN: POUR: 78 Abstention : 0 *contre* : 0NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents : M. François REBSAMEN M. Alain MILLOT M. Pierre PRIBETICH M. Benoît BORDAT M. Jean ESMONIN M. Joël MEKHANTAR Mme Colette POPARD M. Christophe BERTHIER M. Rémi DETANG M. Philippe DELVALEE M. José ALMEIDA Mme Anne DILLENSEGER M. Mohamed BEKHTAOUI M. Jean-François DODET M. François DESEILLE M. Georges MAGLICA M. Laurent GRANDGUILLAUME Mme Nelly METGE M. Patrick CHAPUIS Mme Elizabeth REVEL M. Michel JULIEN Mme Christine MARTIN Mme Marie-Françoise PETEL Mme Nathalie KOENDERS M. Gérard DUPIRE Mme Marie-Josèphe DURNET-**ARCHEREY** M. Jean-François GONDELLIER Mme Catherine HERVIEU M. Alain MARCHAND M. François-André ALLAERT M. Mohammed IZIMER M. Jean-Claude DOUHAIT Mme Hélène ROY M. Jean-Paul HESSE Mme Jacqueline GARRET-RICHARD Mme Badiaâ MASLOUHI Mme Joëlle LEMOUZY M. Patrick MOREAU M. Jean-Yves PIAN M. Dominique GRIMPRET Mme Stéphanie MODDE

M. Michel ROTGER M. François NOWOTNY Mme Christine MASSU Mme Dominique BEGIN-CLAUDET M. Claude PICARD M. Gaston FOUCHERES M. Pierre PETITJEAN Mme Claude DARCIAUX M. Nicolas BOURNY M. Jean-Philippe SCHMITT M. Philippe GUYARD M. Pierre-Olivier LEFEBVRE M. Gilles MATHEY M. Jean-Claude GIRARD Mme Françoise EHRE M. Patrick BAUDEMENT Mme Geneviève BILLAUT M. Murat BAYAM M. Michel BACHELARD M. Philippe BELLEVILLE M. Norbert CHEVIGNY Mme Noëlle CAMBILLARD.

Membres absents:

M. Philippe CARBONNEL

M. Louis LAURENT

M. Roland PONSAA

Mme Christine DURNERIN Mme Myriam BERNARD M. Franck MELOTTE M. Gilles TRAHARD

M. Didier MARTIN

M. André GERVAIS

M. Jean-Pierre SOUMIER

M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CAMBILLARD M. Jean-Patrick MASSON pouvoir à Mme Stéphanie MODDE M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Alain MILLOT Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Joëlle LEMOUZY M. Alain LINGER pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD

M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER

M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET

M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

GD2012-09-27 014 N°14 - 1/2

OBJET: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Projet de création du "Parc d'Activités Beauregard" sur les communes d'Ouges et de Longvic sous forme d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) - Concertation préalable à la Création de ZAC

La Communauté de l'Agglomération Dijonnaise souhaite aménager de nouveaux sites d'accueil pour les activités et entreprises afin de mettre en oeuvre ses objectifs de développement économique durable.

Cette volonté a conduit le Grand Dijon à programmer la création d'un parc d'activités, d'une emprise d'environ 80 ha au Sud de l'agglomération sur les communes de Longvic et d'Ouges.

Les communes de Longvic et d'Ouges ont intégrées ce projet dans leur Plan Local d'Urbanisme. Aujourd'hui, alors que l'agglomération doit faire face à de nombreuses demandes d'implantation d'entreprises et que la commercialisation des terrains des zones d'activités en cours de réalisation sur l'agglomération est déjà très avancée, il est important d'engager la phase opérationnelle de ce projet.

Le Grand Dijon souhaite que l'aménagement de ce futur parc d'activités se réalise par le biais d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), procédure la plus adaptée compte tenu de l'ampleur de l'opération.

Dans la mesure où par délibération en date du 10 octobre 2002, le Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise a déclaré d'Intérêt Communautaire toute zone d'activités d'au moins 5 ha faisant l'objet d'une procédure d'aménagement d'ensemble, il appartiendra donc à la communauté de créer la ZAC et de définir dès à présent les modalités de concertation.

Conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, une concertation associant notamment les habitants doit être organisée préalablement à la création de la ZAC.

Cette concertation pourrait revêtir les modalités suivantes :

- mise en place d'une exposition sur les communes de Longvic et Ouges, ainsi qu'au Grand Dijon, présentant les principaux enjeux et axes d'aménagements avec mise à disposition du public de l'étude d'impact et de l'avis de l'Autorité Environnementale émis pas l'Etat ainsi qu'un cahier d'observation destiné à recueillir ses remarques et suggestions ;
- la parution d'un article dans la presse locale.

Les actions conduites dans le cadre de la concertation seraient annoncées par voie de presse.

Vu l'avis des commissions développement économique, et habitat, politique de la ville et urbanisme,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DÉCIDE:

- d'engager la concertation préalable prévue à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme sur les terrains classés en zones AUE sur les communes de Longvic et Nab sur la commune d'Ouges, selon les modalités suivantes :
- mise en place d'une exposition sur les communes de Longvic et Ouges, ainsi qu'au Grand Dijon, présentant les principaux enjeux et axes d'aménagements avec mise à disposition de l'étude d'impact et de l'avis de l'Autorité Environnementale ainsi qu'un cahier d'observations sur lequel le public pourra consigner ses remarques et suggestions ;
- parution d'un article dans la presse locale ;
- de dire que les actions conduites dans le cadre de la concertation seront annoncées par voie de presse;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toute acte nécessaire au déroulement de ce dossier.

GD2012-09-27 014 N°14 - 2/2





